



MAIRIE de MIJOUX
Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 11 septembre 2013**

La réunion s'est ouverte à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.
Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents :

Excusés : Mr Patrice MELOT,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Avenant n°1 au Marché Public « Réfection de la voirie du cœur Village » Lot n°2

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date 1^{er} juin 2011, l'attribution du marché du lot n°2 « aménagements paysagers » pour l'aménagement du coeur de village à la société MT Paysage.

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la réalisation des travaux, au stade actuel de l'avancement du chantier, des modifications sont à apporter aux travaux réalisés dans le cadre de la tranche conditionnelle du marché, et nécessitent donc qu'un avenant au marché de travaux du lot visé ci-dessus soit établi :

› Prestations initiales prévues au marché et non réalisées à la demande du Maître d'Ouvrage :

- Poste A : Installation de chantier, terrassements, terre végétale : pour un montant de 3.220,00 € H.T. ;
- Poste B : Couches de réglage, revêtements type béton désactivé, pierre, murets pierre, escaliers pierres : pour un montant de 46.404,00 € H.T. ;
- Poste C : Engazonnement : pour un montant de 270,00 € H.T. ;

› Prestations à modifier :

- Poste A : Installation de chantier, terrassements, terre végétale : pour un montant de 2.790,00 € H.T. ;
- Poste B : Couches de frome et de réglage, murets pierres, escaliers pierres, garde-corps, lisses : pour un montant de 46.914,00 € H.T. ;
- Poste C : Engazonnement : pour un montant de 190,00 € H.T.

Ces modifications de prestations, dont le détail est annexé à la présente délibération, n'entraînent aucune incidence financière sur le marché du lot n°2 « Aménagements Paysagers ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 « Aménagements Paysagers » tel que décrit ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 « Aménagements Paysagers » ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.

II. Emprunt bancaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du vote du budget primitif 2013 il a été décidé d'avoir recours à un emprunt bancaire pour poursuivre les opérations d'investissement prévues, plusieurs banques ont répondu à la consultation faite par les services administratifs de la mairie.

Après étude le choix du conseil se porte sur la proposition du Crédit Mutuel Sud Est pour un prêt taux fixe de 150 000 euros sur une durée de 20 ans.

III. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition de décisions modificatives budgétaires visant à effectuer des mouvements de débit/crédit afin de procéder à des réaffectations budgétaires.

Approuvé

IV. Travaux d'enfouissement des réseaux secs - SIEA

Monsieur Le Maire fait un point sur nos relations avec le Syndicat de l'Electricité et la e-communication dans l'Ain.

V. Questions et délibérations diverses

- L'agent des services administratifs qui a demandé une disponibilité quittera son poste le 30 septembre prochain. L'appartement occupé par cet agent, situé au-dessus de la bibliothèque, va donc être vacant à cette même date. Dans le même temps, un recrutement a été effectué à l'office de tourisme de Mijoux et une nouvelle collaboratrice a intégré l'équipe de l'OT début septembre. Cette personne a fait une demande à la mairie de Mijoux pour louer l'appartement vacant au 1^{er} octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de louer l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque à la salariée de l'Office de tourisme de Mijoux aux mêmes conditions que celles dont bénéficiait l'agent territoriale qui l'occupait. Une convention sera établie entre les deux parties, l'occupation de l'appartement sera conditionnée par le poste occupé à l'office de tourisme.

- Le Conseil autorise le maire à signer les devis relatifs au raccordement de la mairie à la fibre optique.
- Rénovation du chalet Puthod : le conseil accepte le devis proposé par les services de l'ONF pour la rénovation de la façade du chalet Puthod, ce devis a déjà été accepté par la Commune de Cessy avec laquelle la Commune de Mijoux est propriétaire indivis du chalet, les travaux seront financés par les deux communes à parts égales.
- Tarifs de secours sur piste pour la saison d'hiver 2013/2014 proposé par le SMMJ : accepté.
- Demande des institutrices de l'école : que la Commune subventionne les deux coop scolaire (une pour chaque classe) à hauteur de 200 € à chaque coop, ces fonds seront déduits du budget de 5000 euros alloués pour les fournitures scolaires.
- Proposition du contrat de déneigement par l'entreprise Monts-Jura TP pour les secteurs des Mars et Sept Fontaines pour l'hiver à venir : accepté.
- Une motion est prise en faveur de la séparation des banques de dépôts et des banques d'investissement pour soutenir un projet de Loi sur le sujet qui sera prochainement déposé.

Il est 20 heures 30, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.